



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 26 JUIN 2014

Le vingt-six juin deux mille quatorze, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale.

Etaient présents :

Pour La Ferté-Imbault :

Monsieur Pascal **COLART**, conseiller communautaire,

Pour Marcilly-en-Gault

Monsieur Bernard **CHAUVIN**, conseiller communautaire,

Pour Orçay

Madame Michèle **MOREAU**, conseillère communautaire,

Pour Pierrefitte-sur-Sauldre

Monsieur Jacques **LAURE** et Monsieur Michel **CHAUVIN**, conseillers communautaires,

Pour Salbris

Monsieur Olivier **PAVY**, Monsieur René **POUJADE**, Madame Marie-Laure **CHOLLET**, Monsieur Jean-Yves **THEMIOT**, Madame Françoise **RANCIEN** et Madame Emmanuelle **ROEKENS** conseillers communautaires,

Pour Selles-Saint-Denis

Monsieur Pierre **MAURICE**, Madame Isabelle **MAURE** et Monsieur Max **BURON**, conseillers communautaires,

Pour Souesmes

Monsieur Jean-Michel **DEZELU**, Madame Maryse **SENE** et Monsieur Jean-Louis **BEAUJEAN**, conseillers communautaires,

Pour Theillay

Monsieur Gérard **CHOPIN**, Madame Mauricette **ROQUE** et Monsieur Claude **LELAIT**, conseillers communautaires,

Etaient absents excusés et Pouvoirs

Madame Isabelle **GASSELIN** – Pouvoir à Monsieur Pascal **COLART**

Madame Agnès **THIBAUT** – Pouvoir à Monsieur Bernard **CHAUVIN**

Monsieur Jean-Pierre **ALBERTINI** – Pouvoir à Monsieur Olivier **PAVY**

Secrétaire de séance :

Monsieur Bernard **CHAUVIN**

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 mai 2014

2 erreurs sont relevées :

- Page 3 : Il manque un « e » à social au chapitre du CNAS
- Page 11 : Préciser Michel à Monsieur CHAUVIN

Adopté à l'unanimité

2° - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

REPRISE DE L'ACTIVITE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE THEILLAY

Par délibération du 17 mars 2014, le Conseil Communautaire a entériné la reprise en régie directe, à compter du 1^{er} septembre 2014, de l'activité d'Accueil de Loisirs de THEILLAY, géré actuellement dans un cadre associatif : le STAJ (Service Technique pour les Activités de Jeunesse) Touraine.

Financièrement, l'intégration de l'accueil de loisirs n'aura pas d'impact puisque la subvention de fonctionnement versée à cet organisme sera diminuée à due proportion.

Suite à cette délibération, le processus d'intégration des personnels a été engagé notamment par des réunions avec les dirigeants de STAJ et les personnels concernés. Conformément à la législation en vigueur, la reprise des personnels sous régime associatif répond à certaines obligations, notamment en matière salariale et il convient donc, afin de poursuivre la mise en œuvre de cette mission, de créer :

- Un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} septembre 2014
- Un contrat à durée indéterminée en référence au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

MISE EN PLACE DES T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires)

- Création de 2 postes de Contrats Aidés pour subvenir aux besoins de mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

23° - DESIGNATION DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS AU SYNDICAT MIXTE OUVERT en CHARGE du SDTAN (Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique).

Lors du conseil du 20 mai, le Conseil Communautaire a nommé 2 délégués titulaires pour siéger au Syndicat Mixte chargé du SDTAN or il convient de nommer également 2 délégués suppléants.

Madame Isabelle MAURE et Monsieur Pascal COLART présentent leur candidature.

ADOpte A L'UNANIMITE

4° - ADMISSION EN NON-VALEURS de CREANCES du SERVICE PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE (PE.E.J)

Le Conseil Communautaire est informé de l'impossibilité que rencontre le Trésor Public de SALBRIS à recouvrer des créances d'administrés dont les enfants ont fréquenté les structures Petite Enfance, Enfance, Jeunesse durant les années 2012 et 2013.

Par conséquent, la trésorerie demande au conseil communautaire d'admettre ces créances, d'un montant total de 127.52 €uros, en non-valeur.

Il est précisé que le montant de chaque créance est insuffisant pour entamer des poursuites.

ADOpte A l'UNANIMITE

5° - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : GROUPEMENT DE COMMANDES

L'aire d'accueil des gens du voyage est gérée, depuis le 1^{er} janvier 2012, par un marché public établi dans le cadre d'un groupement de commandes avec les Communautés de La Ferté-Saint-Aubin et Cœur de Sologne. Ce marché public arrive à terme le 31 décembre 2014. Le 16 juin dernier, la Société VAGO GESTION a fait état d'un bilan de ces 3 années lors d'une réunion à la Mairie de La Ferté-Saint-Aubin (Collectivité chargée de la gestion du groupement de commandes).

La Communauté de Communes de La Ferté-Saint-Aubin, se propose après accord des membres présents, de renouveler ce groupement de commandes. En effet, compte tenu des délais incompressibles, la procédure de consultation doit débiter dès septembre 2014.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'adhésion au groupement de commandes ainsi que sur la désignation de deux délégués à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

APRES EN AVOIR DEBATTU, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE REPROTER CETTE DELIBERATION AU PROCHAIN CONSEIL.

6° - AVENANTS AUX PARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX des STRUCTURES PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE

Les travaux ont débuté pour les 3 structures de Marcilly-en-Gault, Pierrefitte-sur-Sauldre et Souesmes. De nouveaux éléments : réception des diagnostics plomb et amiante après consultation, extension d'aménagement pour Marcilly, besoin d'une mission (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) induisent des avenants pour ces chantiers.

Pour la mission OPC sur les 3 structures :	21 000 € HT
Travaux Pierrefitte :	17 807 € HT
Travaux complémentaires Marcilly :	53 326.50 € HT

ADOpte A l'UNANIMITE

7° - PROTOCOLE ORGANISATIONNEL ET FINANCIER DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (T.A.P.)

La Commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse et la Commission des Finances se sont réunies le 19 courant pour examiner les différents points liés à la mise en place des T.A.P. et a émis un avis favorable à tous les points énumérés ci-dessous :

La convention de prestation de service validée en 2008 est reprise dans le cadre des renouvellements des conseils communautaires et de la mise en place des T.A.P. :

Tarif horaire par heure par agent et par catégorie :

- catégorie C → 17 €
- catégorie B → 20 €
- catégorie A → 25 €

Décision d'un tarif de défraiement kilométrique pour les agents hors secteur de travail.

- Les frais kilométriques seront pris en charge conformément à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié par arrêté du 26 août 2008

Décision du temps de valorisation de préparation des TAP par agent :

- Proposition de 2 heures mensuelles.

Décision du temps de valorisation du travail administratif (saisie des présences, déclaration CAF) :

- Proposition de 2 heures mensuelles pour jusqu'à 100 enfants,
- 6 heures pour Salbris.

Utilisation du matériel de jeux extérieurs des écoles (vélos, ...).

Nouvelle tarification des accueils de loisirs du mercredi:

Tranches d'imposition	TARIF MERCREDI PAR 5 HEURES	TARIF HORS CCSR PAR JOUR
DE 0 à 600 €uros	6.00 €	7.05 €
De 601 à 900 €uros	6.50 €	7.65 €
De 901 à 1 200 €uros	7.05 €	8.20 €
+ de 1201 €uros	7.55 €	8.80 €
Hors CAF ET MSA	11.00 €	11.00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h10